



2023



Newsletter n°1- Janvier 2023

Pour cette première newsletter de l'année, le cabinet **DC Avocat** vous souhaite ses **meilleurs vœux** pour 2023.

Le cabinet DC Avocat vous souhaite une pleine réussite dans l'accomplissement de vos projets **personnels** et **professionnels**.

Le cabinet a été ravi d'accompagner ses clients dans leurs problématiques liées au droit du numérique et au droit de la propriété intellectuelle.

Focus du mois :

Le cadre juridique du transfert des données vers les États-Unis

Les États-Unis qui hébergent les "GAFAM" pour Google, Amazon, Meta, Apple et Microsoft font l'objet de nombreux transferts de nos données.

S'alarmant sur ces transferts, l'activiste autrichien Max Schrems a obtenu l'invalidation par la Cour de justice de l'Union européenne, de l'accord Safe Harbor en 2015, puis du Privacy Shield en 2020.

Les discussions autour de l'adoption du règlement ePrivacy en Europe qui viendrait renforcer le régime applicable en matière de cookies et la signature du décret du 7 octobre 2022 par Joe Biden pour les flux de données transatlantiques vont contribuer à améliorer l'articulation du régime de protection des données entre l'Europe et les États-Unis.

L'article DC Avocat du mois

Manquement au RGPD, la société **Free** sanctionnée par la Cnil de 300 000 euros.

Les chiffres clés du mois

8 millions d'euros : c'est l'amende prononcée par la Cnil à l'encontre de **Apple** Distribution International.

5 millions d'euros : c'est l'amende prononcée par la Cnil à l'encontre du réseau social **TikTok**.

Actualités

Le 12 janvier 2023, **la CJUE** (C-154/21) a confirmé qu'un utilisateur est en droit de demander au responsable de traitement la transmission de l'identité des destinataires de ses données personnelles.

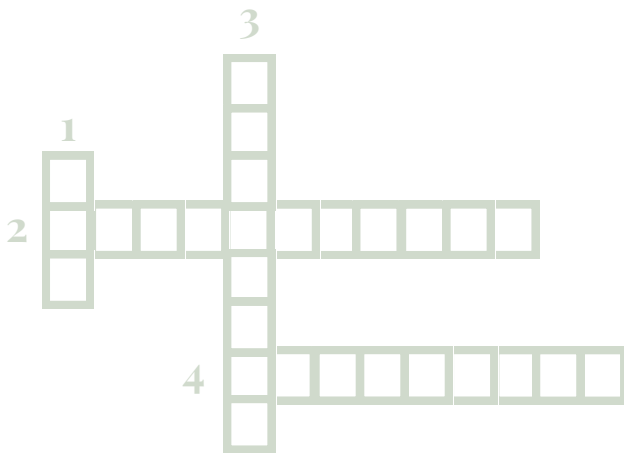
Astuce RGPD - Comment se mettre en conformité ?

Prévu à l'article 30 du RGPD, le **registre des traitements** des données personnelles consiste à identifier et rassembler les activités principales de l'entreprise qui traitent des données personnelles.

Pour chaque activité, il convient de préciser :

- l'objectif poursuivi ;
- les catégories de données utilisées ;
- qui a accès aux données ;
- la durée de conservation de ces données.

Les mots croisés du RGPD



1. Pilote de la conformité
2. Droit de faire transférer les données à caractère personnel nous concernant
3. Obligation d'en déterminer une pour réaliser un traitement
4. Déplacement de données

Réponses aux mots croisés de la Newsletter retrospective de 2022 :

- 1.RGPD
- 2.Donnée
- 3.Confidentialité
- 4.Sanction



Le saviez-vous ?

Depuis l'entrée en application du RGPD, le 25 mai 2018, la désignation d'un délégué à la protection des données (DPD en français, ou DPO pour Data Protection Officer en anglais) est requise pour :

- les autorités publiques ou les organismes publics réalisant un traitement de données, à l'exception des tribunaux ;
- les sociétés ayant pour activité de base des opérations, qui en raison de leur nature, de leur étendue ou de leurs finalités requièrent le suivi régulier et systématique de données à une large échelle ;
- les sociétés ayant pour activité de base un traitement à large échelle de données sensibles ou relatives à des condamnations ou infractions.

Retrouvez le cabinet

Le **9 février 2023** à 17h, retrouvez le cabinet DC Avocat pour la conférence "**Enjeux juridiques et fiscaux des NFT**" à l'Université Paris-Nanterre.

Cette newsletter est éditée par Maître Debora Cohen

Site : www.dcavocat.com

P. : +33 (0) 6.50.08.23.47

Mail : debora.cohen@dcavocat.com



DC Avocat